



LA MAYENNE
Le Département

IDENTITÉ VISUELLE

DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

GUIDE D'UTILISATION

POURQUOI AVOIR FAIT ÉVOLUER LE LOGO ?

Dans le cadre de la loi du 17 mai 2013, les Conseils généraux sont devenus Conseils départementaux, au lendemain du dernier renouvellement électoral. Ainsi, le 2 avril dernier, cette disposition législative s'est accompagnée de plusieurs changements d'appellations : le « Conseil général de la Mayenne » est devenu le « Département de la Mayenne », les « Conseillers généraux » sont devenus les « Conseillers départementaux » et l'Assemblée départementale, en tant qu'instance délibérante, est rebaptisée officiellement « Conseil départemental ».

Cette obligation légale et la disparition de l'appellation « Conseil général » conduisent de fait le Département à faire évoluer sa signature et l'identité visuelle de la collectivité.

Le choix s'est porté sur un logo plus moderne et épuré mais toujours lié à l'identité du territoire et fidèle à son image emblématique : le cheval. Le principe retenu n'a donc pas été de refondre totalement le logo symbolique de la Mayenne choisi en 1988 mais bien de le faire évoluer en lui conférant un style résolument plus contemporain et épuré. Le cheval comme vecteur de communication demeure.

Sous les traits de Pégase, créature ailée de la mythologie grecque, incarnant dynamisme et courage, le Département a fait le choix de continuer de faire honneur à l'un de ses plus beaux fleurons, le cheval, signe identitaire fort que les Mayennais se sont appropriés depuis bientôt 30 ans. L'évolution graphique fait appel à une nouvelle typographie qui facilite la lecture globale du logo et notamment du nom « La Mayenne » qui est repositionné dans le bloc-marque. La couleur rouge continue de caractériser l'identité visuelle lui assurant ainsi sa pérennité.

CONTACT : communication@lamayenne.fr



Règle
invariable



Règle
variable

SOMMAIRE

PARTIE 1

LE LOGOTYPE

P.3

PARTIE 2

LOGOTYPE MISES EN PAGE

P.8

PARTIE I

LE LOGOTYPE



LA MAYENNE

Le Département



Le logotype est composé :

→ d'un typogramme « LA MAYENNE »

→ d'une dénomination « Le département ».

Indissociables, ils doivent toujours être proposés ensemble.

Le logotype est structuré et construit dans un rectangle, dans le cas présent le rectangle est virtuel.



LA MAYENNE
Le Département

VERSION APLAT



VERSION QUADRI



NOIR AU BLANC

 **COLORIMÉTRIE**

LE ROUGE

C	00%	R	227
M	100%	V	006
J	100%	B	019
N	00%		

PANTONE : P 185C
E30613



LA MAYENNE
Le Département

LE NOIR

C	00%	R	29
M	00%	V	29
J	00%	B	27
N	100%		

PANTONE : BLACK C
1d1d1b

Ce logo ne saurait être utilisé sans autorisation expresse.
Le logotype LA MAYENNE - LE DEPARTEMENT est à utiliser uniquement en quadri ou en noir. Ce dernier peut être utilisé notamment dans le cadre d'une publication imprimée en aplat. L'utilisation quadrichromie du logo sera privilégiée dont les couleurs sont rappelées ci-dessus.



LA MAYENNE
Le Département

 **TYPOGRAPHIE**

CHEVIN BOLD

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
OPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

CHEVIN REGULAR

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
OPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

 ZONE DE RÉSERVE MINIMUM AUTOUR DU LOGOTYPE DE LA MAYENNE



Unité de mesure pour définir la zone de réserve minimale

Aucun élément graphique ne doit franchir la délimitation de l'espace de protection de l'identité visuelle défini par l'unité de mesure (voir détail ci-dessus du carré calibré sur la hauteur des 2 lignes de texte).

L'espace de respiration autour du logotype doit être impérativement respecté. (voir applications pages suivantes).



La taille minimum du logo à respecter est de 20 mm de large pour garantir une bonne lisibilité sur les différents supports.

 LES INTERDITS

Le logotype forme un équilibre immuable, il ne doit pas subir de rotation, de déformation, de changement de couleur ou de typographie, ni être "éclaté" de quelque manière. Seules les déclinaisons présentées en p 5/6 peuvent être utilisées.



PARTIE 2

LOGOTYPE
MISES EN PAGE

PLACEMENT

EN BAS A DROITE

Sur les supports de communication (plaquette, affiche, carton d'invitation...), le logo doit toujours être placé en bas à droite.

Tout autre emplacement devra fait l'objet d'une validation préalable de la Direction de la communication.

Le placement et les proportions du logotype sont normés et doivent être respectés en fonction des formats.



CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Direction de la Communication

39 rue Mazagran

CS 21429

LAVAL cedex

Tél. 02 43 66 53 03

Courriel : communication@lamayenne.fr
